

ACTION URGENTE

DOCUMENT PUBLIC
AU 358/02

ÉFAI – 020785 – AMR 23/141/02

Avertissement : Amnesty International défend des individus sans prendre position ni sur leurs idées ni sur les organisations auxquelles ils pourraient adhérer.

CRAINTES POUR LA SÉCURITÉ

COLOMBIE **María del Socorro Mosquera (f), présidente et représentante juridique de l'Asociación de Mujeres de Las Independencias (AMI, Association de femmes du quartier de Las Independencias)**
Mery del Socorro Naranjo (f), présidente du Comité d'action communautaire de Las Independencias III
Teresa Yarce (f), trésorière du Comité d'action communautaire de Las Independencias III
ainsi que les autres défenseurs des droits humains du quartier de Comuna 13, à Medellín

Londres, le 13 décembre 2002

Trois femmes occupant des postes de premier plan au sein d'associations à caractère social situées à Comuna 13, un quartier de Medellín, ville du département d'Antioquia, ont été menacées et placées en détention sans inculpation après avoir dénoncé des violations des droits humains commises dans la région. Amnesty International est vivement préoccupée par la sécurité de ces femmes, ainsi que celle des autres défenseurs des droits humains de ce quartier.

María del Socorro Mosquera, Mery del Socorro Naranjo et Teresa Yarce, membres et associées de l'*Asociación de Mujeres de Las Independencias* (AMI, Association de femmes du quartier de Las Independencias), une organisation de femmes à but non lucratif, ont été maintenues en détention sans inculpation neuf jours durant. Le 12 novembre, selon des sources locales, des membres de la police et de l'armée, accompagnés de plusieurs informateurs cagoulés, dont un jeune garçon portant un masque de ski et une tenue militaire, ont fait irruption au domicile des trois femmes. Elles auraient alors été conduites, à bord d'un véhicule de police, jusqu'à un poste de commandement temporaire situé à proximité de Colonia Belencito, dans le quartier de Comuna 13. Dans un premier temps, il leur a été dit qu'elles n'étaient pas en état d'arrestation et qu'elles seraient autorisées à repartir après avoir répondu à quelques questions. Arrivées au niveau d'un second poste de commandement, elles auraient été identifiées une deuxième fois à travers une vitre teintée par d'autres inconnus qui portaient des masques de ski et des uniformes de l'armée. Selon des sources locales, elles se seraient alors vu indiquer qu'elles avaient été arrêtées sur ordre du Service d'enquêtes judiciaires et de renseignements. Bien qu'elles aient été libérées par la suite, le 21 novembre, elles feraient toujours l'objet d'une information judiciaire pour activités liées à la guérilla.

Amnesty International éprouve toujours des craintes pour la sécurité de ces femmes. En effet, selon certaines sources, des membres des forces armées colombiennes se sont présentés au domicile de María del Socorro Mosquera le 24 novembre et ont menacé son fils de quatorze ans, lui disant qu'ils ne voulaient plus voir sa mère dans la région. Les inquiétudes de l'organisation sont d'autant plus vives que ces femmes, au cours de leur détention, ont été présentées à des hommes non identifiés. Or, par le passé, des membres des forces de sécurité ont remis des personnes qu'ils accusaient de collaborer avec la guérilla à leurs alliés paramilitaires, ou ont permis à des paramilitaires d'identifier ces personnes, de façon à ce que ceux-ci puissent ultérieurement les menacer, les faire « disparaître » ou les tuer.

Selon les informations recueillies par Amnesty International, ces trois femmes ont été placées en détention sans inculpation après avoir rencontré un responsable des autorités municipales le 8 novembre. Au cours de cette rencontre, elles ont dénoncé plusieurs cas de violations des droits humains commises à Comuna 13 au cours de l'*Operación Orión* (Opération Orion), une offensive menée par les forces de sécurité contre des groupes d'opposition armés établis dans ce quartier de Medellín.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Les premiers jours de l'*Operación Orión* (Opération Orion), qui a débuté le 16 octobre 2002, quelque 350 personnes auraient été arrêtées. Des dizaines de civils ont été tués au cours d'échanges de tirs entre les forces de sécurité et des groupes d'opposition armés. Plusieurs cas de « disparition » ont également été signalés. Le 4 décembre, au moins 170 personnes faisaient toujours l'objet d'une enquête et au moins 90 étaient maintenues en détention sur la base de renseignements qui avaient souvent été fournis par des informateurs rémunérés.

ACTION RECOMMANDÉE : dans les appels que vous ferez parvenir le plus vite possible aux destinataires mentionnés ci-après (en espagnol ou dans votre propre langue) :

- faites part de votre inquiétude quant à la sécurité de María del Socorro Mosquera, Mery del Socorro Naranjo et Teresa Yarce, trois femmes qui ont été menacées et placées en détention sans inculpation après avoir dénoncé des violations des droits humains ;
- demandez instamment aux autorités de prendre toutes les mesures jugées nécessaires par ces trois femmes pour assurer leur sécurité ;
- appelez les autorités à mener une enquête exhaustive et impartiale sur le placement en détention sans inculpation de María del Socorro Mosquera, Mery del Socorro Naranjo et Teresa Yarce, à rendre publiques les conclusions de ces investigations et à déférer à la justice les responsables présumés de ces agissements ;
- priez les autorités de prendre immédiatement des mesures efficaces afin que les membres de toutes les organisations à caractère social situées dans le quartier de Comuna 13, à Medellín, puissent poursuivre en toute sécurité leurs activités de défense des droits humains, qui n'ont rien que de très légitime et jouent un rôle essentiel ;
- appelez le gouvernement colombien à s'acquitter des obligations qui lui incombent envers les défenseurs des droits humains aux termes de la Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus, adoptée par les Nations unies le 9 décembre 1998, ainsi qu'en vertu de la résolution sur les « *défenseurs des droits de la personne dans les Amériques* » adoptée par l'Organisation des États américains (OEA) le 7 juin 1999 [AG/RES. 1671 (XXIX-O/99)], et à se conformer aux recommandations répétées des Nations unies appelant les autorités colombiennes à prendre des mesures pour garantir la sécurité des défenseurs des droits humains.

APPELS À :

Président de la République :

Sr. Presidente Álvaro Uribe Vélez
Presidente de la República de Colombia
Palacio de Nariño
Carrera 8 No. 7-26
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Presidente de la República, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 342 0592

Formule d'appel : *Excelentísimo Sr. Presidente Uribe,* /
Monsieur le Président de la République,

Fiscal General de la Nación [qui chapeaute le système judiciaire]:

Dr. Luis Camilo Osorio

Fiscal General de la Nación, Fiscalía General de la Nación
Apartado Aéreo 29855, Diagonal 22B 52-01 (Ciudad Salite)
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Fiscal General, Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 570 2000 / 2017 (si quelqu'un décroche, dites :
« *me da tono de fax por favor* »)

Formule d'appel : *Estimado Dr. Osorio,* / Monsieur,

Procurador General de la Nación (procureur général) [qui chapeaute le ministère public] :

Dr. Edgardo Maya Villazón
Procuraduría General de la Nación
Carrera 5, No. 15-80
Santafé de Bogotá
Colombie

Télégrammes : Procuraduría General de la Nación, Santafé de Bogotá, Colombie

Fax : + 57 1 342 9723

Formule d'appel : *Estimado Sr. Procurador General de la Nación,* / Monsieur le Procureur général,

COPIES À :

Defensor del Pueblo (médiateur) :

Sr. Eduardo Cifuentes Muñoz
Defensor del Pueblo
Defensoría del Pueblo,
Calle 55, No. 10–32/46 office 301
Santafé de Bogotá, Colombie

Télégrammes : Defensor del Pueblo, Bogotá, Colombie

Fax : +57 1 640 0491 / 346 1225

Formule d'appel : *Estimado Sr. Cifuentes Muñoz,* / Monsieur,

ainsi qu'aux représentants diplomatiques de la Colombie dans votre pays.

PRIÈRE D'INTERVENIR IMMÉDIATEMENT.

APRÈS LE 24 JANVIER 2003, VÉRIFIEZ AUPRÈS DE VOTRE SECTION S'IL FAUT ENCORE INTERVENIR. MERCI.

*La version originale a été publiée par Amnesty International,
Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni.
La version française a été traduite et diffusée par Les Éditions Francophones d'Amnesty International - ÉFAI -
Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI - IS documents
Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : www.efai.org*